

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLACE EN DATE DU 02 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Blacé s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Longefay, Maire, après avoir été convoqué le vingt-six janvier conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du CGCT.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la Mairie le vingt-trois février deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice..... : 19

Nombre de conseillers présents..... : 12

Nombre de conseillers votants..... : 15

Date d'affichage des délibérations : 03/03/2023

Présents : Fabrice Longefay, Sandrine Ballu, Laura Brunel, Charlotte Socié, Patrick Lhorisson, Laurent Carvat, Sébastien Large, Maurice Megares, Cécile Moret-Nizet, Anne Reboule, Pascal Fayolle, Jocelyne Orton,

Absents excusés :

Anne-Marie Kortylewski donne pouvoir à Jocelyne Orton ;

Martin Tresca donne pouvoir à Pascal Fayolle ;

Jean-Claude Lacroix donne pouvoir à Laurent Carvat ;

Antoine Galland,

Magali Legros ;

Emeric Forestier ;

Marie-Pierre Baroux.

Pascal Fayolle a été élu secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

ORDRE DU JOUR :

1) Vote du compte de gestion 2022.

2) Vote du compte administratif 2022.

3) Affectation du résultat 2022.

4) Modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

5) Demande de subvention DETR, DSIL, pour le projet de réhabilitation et de construction d'une salle multi-activités.

6) Demande de subvention Programme FEDER-FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 pour la rénovation énergétique de l'école maternelle.

7) SYDER contribution 2023.

8) Questions diverses.

INTERVENTIONS :

M. le Maire, Fabrice Longefay informe le Conseil Municipal que Mme Marie Pierre Baroux a fait savoir qu'elle demande à ce qu'il soit rajouté sur le procès-verbal du 02 février 2023, point 4 désaffectation/déclassement du parking, des terrains de football et de tennis des Chevrières, que :

- les terrains de foot et de tennis seront reconstruits vers la zone de loisirs près de la salle des fêtes,

- que l'argent de la vente du terrain servira à cet effet

- que si la vente ne se réalise pas les terrains de foot et de tennis seront réaffectés.

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le Procès-Verbal du 02 Février 2023 avec cette demande d'ajout de Marie Pierre Baroux, lequel est adopté à l'unanimité.

1) Vote du compte de Gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la bonne gestion du receveur,

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention ; 14 pour)

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

2) Vote du compte administratif 2022

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance, Mme Sandrine Ballu, Première adjointe au maire, présente le Compte administratif 2022 de la commune.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention ; 13 pour)

○ **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022

Sortie de la salle du Conseil Municipal de Monsieur Large.

3) Affectation du résultat 2022

Au cours de cette réunion, sur proposition de M. le Maire, Fabrice LONGEFAY, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture de 2022, ci-dessous de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 418 750.97 € :

- Fonctionnement Recettes 002	➔	1 118 750.97 €
- Investissement Recettes 1068	➔	300 000,00 €
- Investissement Recettes 001	➔	642 214.48 €.

4) Modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement ;

VU les articles L. 161-1 à L. 161-13 du Code Rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 161-2 ;

VU l'article L. 311-3 du Code du Sport ;

VU la circulaire du 30 Août 1988 relative aux Plans Départementaux de Promenade et de Randonnée, notamment son III ;

VU la délibération du Conseil Général du Rhône du 20 Juillet 1992 relative à l'approbation du PDIPR ;

VU la délibération du Conseil Général du Rhône du 17 Mai 2002 relative à la révision du PDIPR ;

VU la délibération n° 006-01 du Conseil Départemental du Rhône du 2 Février 2023 relative à la modification du réseau PDIPR sur la commune de BLACÉ ;

VU la délibération du 10/07/2007 de la commune de BLACÉ approuvant le PDIPR ;
Considérant que le PDIPR traversant le territoire de la commune nécessite une modification ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ou portions de chemins tels qu'ils sont reportés sur la carte ci-annexée sous réserve, le cas échéant, des conventions de passage avec les propriétaires concernés,

APPROUVE l'inscription au réseau touristique du PDIPR des chemins (ou portions de chemins) tels qu'ils sont reportés sur la carte ci-annexée,

S'ENGAGE en cas d'aliénation d'un chemin rural inscrit sur le PDIPR à maintenir ou rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département du Rhône,

S'ENGAGE à maintenir l'ouverture au public des itinéraires concernés et à en assurer l'entretien,

GARANTIT leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier,

ACCEPTE le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires qui sont définis à l'article 2°, le Département du Rhône en assurant la mise en œuvre et l'entretien,

S'ENGAGE à informer le Département du Rhône de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux ou voies communales concernées,

Retour de Monsieur Large dans la salle du conseil municipal.

5) Demande de subvention DETR, DSIL, pour le projet de réhabilitation et de construction d'une salle multi-activités

Monsieur le Maire, Fabrice LONGEFAY propose de déposer un dossier au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le projet de réhabilitation et de construction d'une salle multi-activités qui sera transmis à la sous-préfecture.

Les travaux de ce bâtiment ont été chiffrés par la SPL BSA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime,

- **APPROUVE** le dossier présenté
- **ARRETE** le chiffrage à 1 798 900.00 € HT de travaux.
- **SOLLICITE** le versement de la DETR au taux maximum sur le montant du projet
- **SOLLICITE** le versement de la DSIL
- **DIT** que le plan de financement du projet HT sera le suivant :

- Autofinancement et emprunt	932 650 €
- DETR	166 250 €
- DSIL	300 000 €
- Région	200 000 €
- Département	200 000 €

Soit un total de : 1 798 900 € HT

6) Demande de subvention Programme FEDER-FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 pour la rénovation énergétique de l'école maternelle

Monsieur le Maire, Fabrice LONGEFAY, expose au Conseil Municipal que le bâtiment de l'école maternelle est énergivore et dispose d'une chaudière fonctionnant aux énergies fossiles, il propose le remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur. L'isolation de la toiture avec l'abaissement de la hauteur sous plafond de l'extension de 1983 est nécessaire. Il faudra inclure également une isolation thermique extérieure (ITE) de l'ensemble des bâtiments et le remplacement du système de ventilation par une ventilation double flux. Il propose de demander une subvention au titre du programme FEDER-FSE Auvergne Rhône Alpes P02 TA 2.2.1.2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle dont le coût s'élève à la somme de 240 000 € HT.
- **APPROUVE** le dossier de demande de subvention, dans le cadre du FEDER Priorité 2 : transition énergétique et environnement, Type d'action 2.2.1.2 : soutenir les mesures d'efficacité énergétique dans la rénovation et la construction de bâtiments.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **PRECISE** que la subvention demandée s'élève à 82 000 euros, soit 34.17% du montant total éligible FEDER, qui s'élève à 240 000 euros.
- **DIT** que les 82 000 euros de recettes prévisionnelles FEDER seront imputées au chapitre 13 article 1327 du budget principal.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Montant HT	Taux
FEDER Région Auvergne Rhône Alpes	82 000 €	34.17%
DETR 2022	108 000 €	45.00%
Autofinancement	50 000 €	20.83%
TOTAL	240 000 €	100%

7) SYDER contribution 2023

Monsieur Fabrice Longefay, Maire, informe que la contribution communale aux charges du SYDER s'élève à 80 174.02 € pour l'année 2023.

Cette participation peut être inscrite au Budget de la commune soit totalement soit en partie, le reste étant fiscalisé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **DECIDE** de budgétiser la somme de 60 174.02 € au budget 2023, à l'article 65541
- **DECIDE** de fiscaliser la somme restante de 20 000 €

8) Questions diverses

Environnement :

Sandrine Ballu indique au Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 14 février à Salles Arbussonnas sur le projet d'extension de la station trail du Beaujolais. Il s'agit de créer un nouveau point de départ à Salles-Arbussonnas en Beaujolais, avec 2 boucles et 1 liaison qui connecterait ce nouveau point de départ aux parcours trail existants de la Station de Trail. L'objectif de cette extension est de permettre au village de Salles-Arbussonnas et ses voisins d'homogénéiser et connecter des petites boucles existantes sur chaque village et de profiter de la dynamique trail de la Station de Trail du Beaujolais, en attirant la communauté de traileurs et les incitant à consommer des prestations sur le territoire (restaurants, gîtes, visite de caves, ...). Ce parcours dont le tracé n'est à ce jour pas définitif traverserait la commune de Blacé mais il convient d'émettre un avis sur le principe. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Sandrine Ballu indique que le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 18 mars.

Sandrine Ballu indique que la commune d'Arnas organise le samedi 11 Mars une journée éco-citoyenne.

Voirie :

Monsieur le Maire indique qu'il reçoit depuis plus d'un an des mails de la famille Fortin, habitant route de Saint Georges, pour se plaindre des changements sur cette même route. En effet, suite à des plaintes d'un habitant de la commune de Saint Etienne des Oullières, cette commune a décidé de condamner la possibilité de se garer de son côté de route en plaçant des pierres. Chose que Monsieur et Madame Fortin n'ont pas accepté car ils avaient pour habitude de garer leurs véhicules ici. Cela les oblige à garer certains de leurs véhicules route du Beaujolais dont un a, un jour, été cabossé sur cet emplacement. Ils demandent

qui va prendre en charge les réparations. Le conseil municipal indique que la commune ne peut réparer tous les véhicules accidentés sur son territoire d'autant plus qu'elle n'en est pas responsable.

De plus, certains habitants de la commune de Saint Etienne des oullières se sont plaints de la dangerosité de l'arrêt de bus qui était dans le virage, vers l'ancien café. Ils ont même interpellé la presse qui a appelé le maire de Blacé un dimanche après-midi et qui les a renvoyés vers la commune de Saint Etienne des Oullières. La commune de Saint Etienne des Oullières a abondé dans leur sens et a décidé de déplacer l'arrêt de bus le plus loin possible du virage, c'est-à-dire vers la maison de la famille Fortin. Ceux-ci se plaignent donc car cela gêne la visibilité pour sortir de leur propriété. Pour les satisfaire, la commune de Saint Etienne des Oullières a déplacé les zébras de 2 m, mais cela ne leur convient toujours pas.

Aujourd'hui, ils ont adressé de nouvelles plaintes : ils regrettent le manque de réponse de la mairie de Blacé. Madame Orton explique qu'elle les a rencontrés avec M Babad de la commune de Saint Etienne des Oullières et leur a adressé des réponses écrites et que devant leurs plaintes récurrentes, elles ne souhaitent plus leur répondre. Le Conseil Municipal exprime la difficulté de les satisfaire puisque la commune de Blacé ne peut changer les décisions de la commune de Saint Etienne des Oullières.

Ils se plaignent également d'avoir des papiers devant leur maison laissés par les collégiens qui attendent le bus. Monsieur la Maire propose d'installer une poubelle à proximité à condition que cela ne gêne pas la visibilité lors de la sortie de leur propriété.

De plus, ils se plaignent des herbes folles qui poussent sur le trottoir et qui ne sont pas coupées. Le Conseil Municipal est conscient de ce problème depuis la disparition des herbicides mais les sols de toutes les rues artificialisées de toutes les communes de France sont concernés par cela.

Enfin, ils indiquent que lorsque ce trottoir avait été fait, un piège à eau a été installé devant leur portail. Ils informent que celui-ci est hors service et représente un danger du fait que les grilles ne tiennent plus en place. Monsieur le Maire a demandé au secrétariat de transmettre cette demande à la CAVBS qui a la compétence dans le domaine de gestions des eaux pluviales.

Suite à des remarques de 2 conseillers municipaux lors du précédent conseil municipal, Fabrice Longefay indique qu'il a rencontré les propriétaires du Château de Champrenard afin d'échanger avec eux sur le fait que des cars qui se rendent au Château empruntent la route de Berne, qui n'est pas configurée pour de tels véhicules. Ils lui ont annoncé que cela ne s'était produit qu'à 2 reprises et qu'ils vont trouver un autre moyen pour ne plus les faire passer par cette route.

Vivre ensemble :

Sandrine Ballu indique que les dossiers de demandes de subventions pour les associations ont été envoyés.

Quelques dates à retenir :

- Le rallye des vignes aura lieu le samedi 25 Mars.
- La 6^{ème} édition du Rallye de Charbonnières-les-Bains Classic, se déroulera le 1^{er} avril 2023 et passera sur la commune entre 16h29 et 18h04.
- La 46^{ème} édition du bol d'air aura lieu le samedi 06 mai.

Bâtiment :

Laurent Carvat propose de statuer sur le nombre de mois de caution qui seront inscrits dans le bail à intervenir avec la photographe. Le conseil municipal décide de fixer à trois mois la caution. Il est précisé que désormais cette décision sera appliquée à tous les nouveaux locataires des locaux professionnels de la commune.

Fabrice Longefay indique que la commune va se porter partie civile lors du procès concernant le vol par effraction qui a eu lieu sur le local du foot et du tennis pour obtenir réparation du préjudice.

PLUiH :

Patrick Lhorisson indique au Conseil Municipal que dans le cadre du PLUiH la commune est sollicitée pour donner son avis sur la co-écriture avec les 18 communes d'un document cadre pour le développement harmonieux des énergies renouvelables dans le territoire de la CAVBS. Les principales énergies renouvelables ayant un potentiel élevé de développement sur notre territoire sont les biocarburants ; le bois-énergie ; l'éolien terrestre ; la géothermie ; le solaire thermique ; le solaire

photovoltaïque ; la valorisation énergétique des déchets. La prochaine réunion aura lieu le 17 mars pour définir les emplacements éventuels sur la commune pour les futurs projets.

Affaires scolaires :

Charlotte Socié indique que la Grande Lessive accueillera les œuvres des petits artistes en herbe des écoles maternelle et élémentaire de Blacé, mais aussi celles des résidents de la maison de Blandine ainsi que celles des enfants gardés par les assistantes maternelles du secteur. Elle aura lieu le jeudi 30 mars 2023 à partir de 16h45 sur le parvis de la mairie de Blacé.

Culture :

Charlotte Socié indique que dans le cadre de la programmation 2023 de la Médiathèque Départementale, la commune va accueillir l'atelier « Créez vos autocollants » le 17 mai 2023.

Communication :

Laura Brunel indique que dans le cadre de l'étude globale sur les déplacements et les mobilités au sein des 18 communes de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, un questionnaire est en ligne jusqu'au 31 mars sur le site de la CAVBS.

L'édition de Courir pour elle aura lieu le 14 Mai 2023.

Informations diverses :

Fabrice Longefay indique qu'il vient d'être informé que les viticulteurs de la commune vont organiser une dégustation de leurs vins le samedi 11 mars à la salle des fêtes et que le Conseil Municipal est invité.

Fabrice Longefay indique que la gendarmerie informe la commune que la circonscription de Villefranche sur Saône a été victime d'une vague d'une dizaine de cambriolages au cours des dernières 48 heures. Les communes impactées se trouvent exclusivement sur le ressort des gendarmeries de BEAUJEU, BELLEVILLE et ANSE. Les gendarmes appellent à la plus grande vigilance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire, Fabrice Longefay

Le secrétaire de séance, Pascal Fayolle